

Communiqué 33 - Collectif des Olieux

Lundi 3 avril dernier, un jeune, confirmé mineur depuis le mois d'octobre par le juge des enfants a décidé d'aller à EMA (service du département d'Evaluation Mise à l'Abri) pour réclamer ses droits, tant qu'un hébergement, une scolarisation et un accompagnement ne lui seront pas proposés, il ne partira pas... Après deux journées entières à attendre et une nuit à dormir sur le perron, il lui a été dit qu'EMA ne pouvait rien pour lui et qu'il fallait s'adresser directement au département, seul responsable.

Mercredi 5 avril, il s'est rendu devant le portail des bureaux administratifs de la DT (Direction Territoriale) à Triolo et s'est installé avec ses couvertures au sol, expliquant qu'il partirait lorsqu'on lui trouverait un hébergement puisqu'il était toujours dehors.

53 JEUNES SE TROUVENT AUJOURD'HUI DANS LA MEME SITUATION QUE LUI

Apprenant cela, amis et soutiens sont venus immédiatement pour se joindre à ses revendications. Il a été décidé collectivement de continuer de bloquer l'entrée des bureaux pour être entendu.

Mme Leclercq, directrice adjointe de la DT est arrivée à ce moment-là. Comme d'habitude, celle-ci s'est déchargée de toute responsabilité en disant *O COMBIEN elle était affectée et désolée de cette situation.*

Une délégation de 4 jeunes a finalement été reçue. **Résultat** : un coup de téléphone de M. Saaouli, directeur du nouveau dispositif *TRAJET*⁽¹⁾ expliquant qu'il aurait 20 places à proposer à partir du 19 avril.

Malgré toute la compassion de Mme Leclercq, celle-ci leur refuse toute forme d'engagement et a prié de lui faire confiance...!!

Au passage, dans le couloir, une des responsables en a profité pour s'adresser aux jeunes : *Vous allez avoir des problèmes à vos 18 ans pour la demande de titre de séjour en faisant des manifestations comme ça...* Mais selon elle, il ne s'agit pas d'une menace...

Rappelons tout de même que c'est le **département qui est illégal**, condamné par la justice à payer des atreintes pour la non prise en charge des jeunes mineurs étrangers sous leur responsabilité.

Entre les astreintes et le coût de l'avocate embauchée depuis quelques mois par le département pour contrer les ordonnances des juges des enfants, **le département fait un choix clair sur l'utilisation de son budget.**

A la fin de la journée, c'est en faisant appel aux forces de l'ordre que ces salariées de la protection de l'enfance réussirent à faire sortir les jeunes venus réclamer leurs dûs : hébergement & scolarisation.

Jeudi 6 avril, le rendez-vous est donné à 13h pour continuer les revendications. Portail de nouveau bloqué. Police immédiatement appelée. Le département utilise alors un stratagème : appel d'une ambulance pour obliger les jeunes à débloquer la porte...

Puis, M. Saaouli, directeur de ce fameux dispositif *Trajet* (n'ayant encore ni bureau, ni numéro de téléphone) se présente aux jeunes. Tout en expliquant le pourquoi du comment du pourquoi un nouveau dispositif est mis en place qui pour l'instant n'est pas efficace, il dit que 30 places seront disponibles le 19 avril. Il s'engage par écrit et remet son attestation aux jeunes. Mais que d'ici le 19 avril, il n'avait aucune solution...

Malgré tout, étant toujours à la rue, les jeunes décident d'installer les tentes à côté de l'entrée. Quitte à être dehors, autant l'être près de la protection de l'enfance.

21h30 : la police vient intimider le petit groupe installé. L'agent leur dit qu'il "tolère leur pseudo manifestation, mais que l'installation de tentes est une occupation illégale et que les conséquences ne sont pas les mêmes..." Face au mépris des flics et au refus de protéger des jeunes censés être pris en charge, le petit groupe décide de lever le camp.

Vendredi 7 avril, nouvelle mobilisation à partir de 13h. On ne voit personne ce jour là, à part une affichette expliquant que l'accueil est fermé pour raisons de sécurité... Les personnes sont accueillies au portail par le vigile.

C'est pour cette raison qu'il a été décidé aujourd'hui en AG de continuer à occuper ce service tant qu'HEBERGEMENT & SCOLARISATION n'auront pas été obtenus.

(1)Trajet est un nouveau dispositif mis en place par le département depuis janvier. C'est un service réservé uniquement aux mineurs non accompagnés avec un prix de journée de 59€/jour/jeune (contre 150€ environ pour les autres enfants...). Ce dispositif était censé proposer 350 places pour accueillir les jeunes...